



« Comité de pilotage » de l'ORE OMERE
--

Constitution : un représentant de chaque laboratoire cogestionnaire (HSM, INAT, INRGREF, LISAH) + les coordinateurs + les gestionnaires de site

Rôle :

Orienter la politique scientifique de l'ORE et définir les règles de fonctionnement de l'ORE et notamment

- Définir les orientations scientifiques de l'ORE;
- Définir et garantir, à travers une charte, les règles de fonctionnement de l'ORE (ex : principes d'ouverture et de mise à disposition des données);
- Valider toute entrée de nouveaux partenaires;
- Suivre le bilan financier annuel et rechercher les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ORE;
- Assurer le rôle de médiateur et de conciliateur en cas de contestation des principes énoncés dans la charte de l'ORE ;
- Participer à l'animation scientifique de l'ORE et à la promotion de l'observatoire auprès des tutelles.